
RALLYE NATIONAL REUNION SUD DES 2 ET 3 DECEMBRE

COMMUNIQUE RELATIF A L'ADDITIF N°1 AU REGLEMENT PARTICULIER INVERSION DU SENS DE L'EPREUVE SPECIALE DE BELLEVUE

L'additif n°1 publié ce jour comporte une modification du sens de l'épreuve spéciale Bellevue.

Pour rappel :

- Une réunion a dû être mise en place avec la Commune de Saint-Louis par suite du mécontentement de riverains devant le comportement de certains procédant à des reconnaissances à vitesse soutenue et les ayant effrayés.
- Des patrouilles de gendarmerie et de la police municipale ont dû être mises en place
- La LSA-Réunion a déjà communiqué sur ces problèmes, mis en garde les concurrents sur la nécessité d'un comportement responsable et le respect des jours fixés règlementairement pour les reconnaissances.

Encore ce mardi 21 novembre en soirée, une voiture a été repérée sur 3 passages à vitesse soutenue et une plainte a été déposée en gendarmerie de Saint-Louis. Le véhicule et le propriétaire ont été identifiés par la gendarmerie.

En conséquence, conformément aux engagements pris tant avec les riverains, la Commune de Saint-Louis et l'autorité préfectorale lors de la Commission Départementale de Sécurité Routière, le Comité d'organisation s'est réuni et a décidé le refus de l'engagement du concurrent concerné.

La LSA-REUNION invite l'ensemble des concurrents au strict respect de la réglementation régissant les reconnaissances. Des contrôles seront effectués hors et sur les périodes de reconnaissance prévues au règlement particulier.

Dans l'intérêt du sport automobile et de la très grande majorité des concurrents qui ne peuvent être victimes du comportement irresponsable de certains d'entre eux, la LSA-Réunion informe qu'elle fera une application stricte des dispositions de l'article 6.2.7 de la Règlementation Générale FFSA et du Règlement Particulier régissant les reconnaissances.

Souhaitant à tous de très bonnes reconnaissances et un très bon rallye.

Pour le Comité d'organisation
Le Président, Denis ANTOU